

Descriptif de module

Domaine : Santé

Filière : Ergothérapie

Année : 2023-2024

1. Intitulé du module : Interventions auprès des enfants

Code : S.ER.SO.2413.F.23

Type de formation : Bachelor

Niveau :

- Module de base
- Module d'approfondissement
- Module avancé
- Module spécialisé

Type :

- Module principal
- Module lié au module principal
- Module facultatif ou complémentaire

Caractéristique :

Module obligatoire dont l'échec définitif entraîne l'exclusion définitive de la filière selon l'art. 32 du Règlement sur la formation de base (bachelor et master) en HES-SO du 2 juin 2020.

Organisation temporelle :

- Module sur 1 semestre
- Module sur 2 semestres
- Semestre d'automne
- Semestre de printemps

2. Organisation

Crédits ECTS : 8

Langue principale d'enseignement :

- Français

Autres compétences linguistiques :

- anglais (lectures – vidéos)

Exigences liées à la fréquentation de la formation : présence obligatoire à l'introduction des situations et aux séminaires d'évaluation du module

3. Prérequis

- Avoir validé le module 1102 : développement de la personne
- Avoir suivi le(s) module(s)
- Pas de prérequis
- Autre :

4. Compétences visées

- A. **Rôle d'Expert·e :** compétences A1 A2 A3 A4 A5 A6
- B. **Rôle de Communicateur·trice :** compétences B1 B2 B3
- C. **Rôle de Collaborateur·trice :** compétences C1 C2
- E. **Rôle de Promoteur·trice de la santé :** compétences E2

5. Objectifs généraux d'apprentissage

- Ce module vise à connaître des instruments d'évaluation, des modèles, méthodes et techniques d'intervention recommandés et utilisés en ergothérapie dans des contextes comme le domicile, l'institution et l'école, auprès des enfants et adolescents avec des troubles moteurs, cognitifs, sensoriels et/ou psycho-affectifs limitant leurs occupations et leur participation sociale.
- Il vise à mettre en œuvre la méthodologie acquise afin de faciliter l'engagement des enfants et des adolescents dans le jeu et les loisirs, la communication, les soins corporels, les déplacements, les activités scolaires, selon les principes de la pratique centrée sur la famille et dans une perspective durable.

6. Contenu et formes d'enseignement

Unité 1 – Intervention auprès des enfants I (4 ECTS) – 48 périodes

Contenus :

- Participation aux activités graphomotrices
- Participation sociale et relationnelle
- Participation aux routines et moments de transition
- Participation aux soins personnels

Unité 2 – Intervention auprès des enfants II a (2 ECTS) – 24 périodes

Contenus :

- Participation aux activités scolaires
- Accompagnement dans le cadre de comportements défis
- Implication des parents dans la thérapie
- Participation aux activités quotidiennes

Unité 3 – Intervention auprès des enfants II b (2 ECTS) – 24 périodes

Contenus :

- Insertion professionnelle
- Participation et environnement sensoriel
- Participation à la vie scolaire
- Participation à la vie en institution

Modalités pédagogiques

- | | | |
|---|---|---|
| <input checked="" type="checkbox"/> Cours magistral | <input checked="" type="checkbox"/> Séminaire | <input type="checkbox"/> Projet |
| <input type="checkbox"/> Atelier/laboratoire | <input type="checkbox"/> Simulation | <input type="checkbox"/> Formation pratique/stage |
| <input checked="" type="checkbox"/> Modalité digitale | <input checked="" type="checkbox"/> Tutorat | <input checked="" type="checkbox"/> Autre (préciser) :
apprentissage par résolution de problèmes |

7. Modalités d'évaluation et de validation

- | | | |
|---|--|-----------------------------------|
| <input checked="" type="checkbox"/> Écrit | <input checked="" type="checkbox"/> Oral | <input type="checkbox"/> Pratique |
| <input type="checkbox"/> Dossier | <input type="checkbox"/> Autre : ... | |

En première session, le module est validé si l'étudiant-e obtient au moins la qualification E au module.

Si l'étudiant-e obtient la qualification Fx, elle/il est en remédiation.

Si l'étudiant-e obtient la qualification F, elle/il est en répétition.

Les évaluations sont est notées au 1/10 de point. La note du module est la moyenne pondérée des notes obtenues aux diverses unités ou évaluations. La note finale du module est arrondie au 1/10 de point si elle est inférieure à 4 et au 1/2 point si elle est supérieure à 4.

La note de présentation orale de groupe (moyenne des deux notes obtenues lors des deux séminaires du semestre 4) vaut 40% de la note du module. L'examen écrit individuel vaut 60% de la note du module. Les conditions de validation, remédiation et répétition sont présentées aux étudiant·e·s au plus tard le jour de la présentation du module.

Critères d'évaluation et de validation

Présentations orales en groupe : les critères d'évaluation portent sur la qualité de la présentation (pertinence des contenus et des illustrations, dynamisme, argumentation, auto-évaluation, participation de tous les membres du groupe).

Les étudiant·e·s d'un groupe obtiennent tous et toutes les mêmes notes pour les présentations orales pour autant qu'ils ou elles soient présent·e·s aux séminaires. Toute absence, peu importe la raison, aux séminaires ne permet pas à l'étudiant·e d'obtenir les notes de son groupe pour les présentations orales et entraîne sa compensation par un travail additionnel individuel à rendre sous forme écrite au délai de la semaine 37.

En cas d'absence d'un·e étudiant·e à plus d'un tutorat et lors de la présentation des situations, l'étudiant·e concerné·e doit fournir un travail de rattrapage défini par la responsable de module et l'enseignant·e.

En cas d'absentéisme lors des cours, l'enseignant·e est en droit de contrôler la présence des étudiant·e·s.

L'examen écrit se présente sous la forme de questions de type QCM et de réponses à court développement. Il a lieu en semaine 18.

En cas de plagiat, la procédure s'applique (Pr193).

8. Modalités de remédiation et de répétition

Remédiation

- | | |
|--|--|
| <input checked="" type="checkbox"/> Remédiation possible | <input type="checkbox"/> Pas de remédiation |
| <input type="checkbox"/> Examen complémentaire | <input type="checkbox"/> Travail additionnel |

Conformément à l'art. 29, al. 4 du Règlement sur la formation de base (Bachelor et Master) en HES-SO du 2 juin 2020, la note obtenue après remédiation est E en cas de réussite ou F en cas d'échec.

En cas de Fx au module, la remédiation consiste en un examen écrit de même format (semaine 37 2024). Les notes de l'oral restent acquises.

Répétition

- | | | |
|---|---------------------------------------|-----------------------------------|
| <input checked="" type="checkbox"/> Écrit | <input type="checkbox"/> Oral | <input type="checkbox"/> Pratique |
| <input type="checkbox"/> Dossier | <input type="checkbox"/> Autre : | |

Les activités d'enseignement, d'apprentissage et d'évaluation peuvent être différentes pour un·e étudiant·e qui suit un module pour la première fois et pour celui ou celle qui le répète.

La répétition a lieu au plus tôt dans le semestre suivant l'échec.

Conformément à l'art. 31, l'échec à un module est définitif lorsque les résultats restent insuffisants après répétition.

En cas de F au module, la répétition s'effectue sous la forme d'un examen écrit de même format l'année suivante (semaine 27 2025). Les notes de l'oral restent acquises.

9. Remarques

Le module se déroule sur une année et les compétences acquises sont évaluées sur le semestre de printemps.

10. Bibliographie principale

Clifford O'Brien, J.C., & Kuhaneck, H. (2019). *Case-Smith's occupational therapy for children and adolescents (8th ed.)*. Mosby.

Kramer, P. & Hinojosa, J., & Howe, J.H. (2018). *Frames of reference for pediatric occupational therapy (4th ed.)*. Wolters Kluwer.

Lane, S., & Bundy, A. (2011). *Kids can be kids: A childhood occupations approach*. F.A. Davis Company.

Rodger, S., & Kennedy-Behr, A. (2017). *Occupation centred practice with children: A practical guide for occupational therapists. (2nd ed.)* John Wiley & Sons.

11. Enseignant.e.s

A. Borda, C. Dufour, V. Perrelet, S. Ray-Kaeser

Nom de la responsable de module :

RAY-KAESER Sylvie

Descriptif validé le :

7 septembre 2023

Descriptif validé par :

BERTRAND LEISER Martine